



CONVENTION POUR LA LOCATION DU PREAU DE PUYMERLE (commune d'Aussac-Vadalle)

Et Mme GROS Caroline domiciliée 6 rue des Bergères 16230 NANCLARS

d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

Mme GROS Caroline loue le préau de Puymérle les 13 et 14 juillet 2022 et verse la somme de : 60€.

- Location du préau*:

- 30 € : associations ou habitants du territoire de la CDC Cœur de Charente,
 - ~~- 100 € : associations ou habitants hors territoire de la CDC Cœur de Charente,~~
 - utilisation du préau sans sanitaires : gratuité
 - dépôt d'une caution de 1000 €.

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile est obligatoire.

Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public.

- Date et heure de la prise en charge : 13/07/2022 à 09h30
 - Date et heure de la remise à disposition de la CDC : 18/07/2022 à 08h00
 - Objet de la location : Anniversaire de sa fille 18 ans, MAX 20 personnes

Fait à Aussac-Vadalle, le 28 avril 2022.

Je reconnais avoir été informé par la mairie, que le présent contrat est conclu pour un usage paisible du site et uniquement pour l'objet et le nombre de participants déclarés.

Toute autre utilisation annulant le présent contrat.

Le maire m'a également informé que le site de Puymerle fait partie d'un site environnemental, objet d'une attention particulière de la mairie.

Lu et approuvé,
Le locataire,

Christian CROIZARD
Président de la CdC Cœur de Charente

Par convention,

Gérard LIOT

Maire d'Aussac-Vadalle

Dgns



* rayer les mentions inutiles

* il est rappelé que le débroussaillage des abords du préau est à la charge des locataires, la CDC n'assure le nettoyage qu'une fois l'an

* nous rappelons qu'il est important de faire attention de l'usage de l'eau des sanitaires